

PLU

**De:**  
**Envoyé:** samedi 30 octobre 2021 11:06  
**À:** Mairie ALLEMONT  
**Objet:** Concertation PLU

Bonjour.

Propriétaire d'un terrain constructible situé route de la ville, je compte construire mon habitation principale sur celui-ci. Hors le PLU impose des constructions d'une hauteur minimale de 11m ! Soit selon l'article, RdChaussé +1 étage + comble. A raison de 3 m par étage cela est incompatible avec les 11m.

Ce PLU me semble complètement surréaliste sur ce plan là.

Je suis installé dans la vallée de l'eau d'Olle depuis bientôt 30 années où j'y travaille et et suis bien. Obligé de vendre notre habitation également route de la ville suite à une séparation, j'ai l'espoir de revenir m'installer sur Allemond en construisant une modeste maison sur un modeste terrain. En l'état actuel du PLU il m'est impossible de réaliser ce projet.

Je compte à ce que la hauteur des habitations sur ce secteur soit revue à la baisse pour que je puisse espérer mener à bien la construction de ma future habitation.

Cordialement

